

Rétrospective sur la gestion communale 2022

1 Fonctionnement

2 Investissement

RAR signifie que la dépense ou la recette à réaliser impacte le budget 2022

RESULTATS COMPLETS

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	147 783,76	G	213 639,52
	Section d'investissement	B	103 660,57	H	36 371,68
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	113 754,78
	Report en section d'investissement (001)	D	25 297,06	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	276 741,39	= G+H+I+J	363 765,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	24 779,39	L	27 110,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	24 779,39	= K+L	27 110,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	147 783,76	= G+I+K	327 394,30
	Section d'investissement	= B+D+F	153 737,02	= H+J+L	63 482,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	301 520,78	= G+H+I+J+K+L	390 876,92

1 Fonctionnement


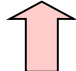

Augmentation des coûts des énergies notamment

Participations CLSH, transport...




Hausse de la population et compensation de l'Etat

Reprise des locations rue de la scierie
À la suite des effractions 2022

En matière de fonctionnement les grands chapitres de dépenses sont les suivants :

Chapitre 011 : dépenses d'achats de fleurs, petits matériels, de prestations de service, d'énergie , d'assurance, travaux d'entretien des bâtiments communaux...		49 401.59
Chapitre 012 : charges de personnel, salaires, assurances obligatoires, cotisations ...		75 236.80
Chapitre 65 : dépenses dites "obligatoires" : indemnités d'élus, subventions versées dont celle en matière d'aide sociale , participations aux organismes de groupement, frais « élèves extérieurs ».....		20 520.25
Chapitre 66 : Intérêts d'emprunt : 1 seul emprunt communal		1 817.20



En matière de fonctionnement les grands chapitres de recettes sont les suivants :

Chapitre 73 : Impôts et taxes...		146 733.00
Chapitre 74 : Dotations de l'Etat ...		28 636.92
Chapitre 75 : Locations diverses (logement communal, garages, salle...)		25 731.04
Chapitre 77 : Recettes diverses : remboursement de sinistre		11 207.36



2 Investissement

Rappel : RAR signifie que la dépense ou la recette à réaliser impacte le budget 2022

En matière d'investissement les grands chapitres de dépenses sont les suivants :

Chapitre 21 : Extension allée nouveau cimetière et Aménagement accès esplanade Paix Bâtiment dit DUVAL		8 001.82 RAR+4 772.87
Chapitre 23 : Situation I Travaux de voirie prenant en compte ruissellement rue Delaluque		87 994.42 RAR+20 006.52
Chapitre 16 : l'annuité d'emprunt « travaux du carrefour		7 333.33

En matière d'investissement les grands chapitres de recettes sont les suivants :

Chapitre 10 : Taxe d'aménagement - Dotations Récupération de TVA -Excédent de 2021		26 205.76
Chapitre 13 : DETR22 travaux voirie ruissellement – Dotation Amendes de Police		8 508.00 RAR+27 110.94

		Affectations des résultats 2022							
<p>1 <i>Fonctionnement</i></p> <p>2 <i>Investissement</i></p> <p>Les RAR impactent le budget 2022</p> <p>RESULTATS COMPLETS</p>		<p>Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :</p>							
		<p>Résultats de Fonctionnement :</p> <table border="1"> <tr> <td><i>Résultat de l'exercice 2022 :</i></td> <td>65 855,76</td> </tr> <tr> <td>Résultats antérieurs reportés :</td> <td>113 754,78</td> </tr> <tr> <td>Résultat à affecter :</td> <td>179 610,54</td> </tr> </table>		<i>Résultat de l'exercice 2022 :</i>	65 855,76	Résultats antérieurs reportés :	113 754,78	Résultat à affecter :	179 610,54
<i>Résultat de l'exercice 2022 :</i>	65 855,76								
Résultats antérieurs reportés :	113 754,78								
Résultat à affecter :	179 610,54								
		<p>Solde d'exécution de la section d'Investissement 001 :</p> <table border="1"> <tr> <td>Solde d'exécution cumulé d'Investissement :</td> <td>- 92 585,95</td> </tr> <tr> <td>Solde des Restes à Réaliser d'Investissement :</td> <td>2 331,55</td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement :</td> <td>90 254,40</td> </tr> </table>		Solde d'exécution cumulé d'Investissement :	- 92 585,95	Solde des Restes à Réaliser d'Investissement :	2 331,55	Besoin de financement :	90 254,40
Solde d'exécution cumulé d'Investissement :	- 92 585,95								
Solde des Restes à Réaliser d'Investissement :	2 331,55								
Besoin de financement :	90 254,40								
		<p>AFFECTATION :</p> <table border="1"> <tr> <td>Affectation en réserve en Investissement :</td> <td>R1068</td> <td>90 254,40</td> </tr> <tr> <td>Report en Fonctionnement :</td> <td>R002</td> <td>89 356,14</td> </tr> </table>		Affectation en réserve en Investissement :	R1068	90 254,40	Report en Fonctionnement :	R002	89 356,14
Affectation en réserve en Investissement :	R1068	90 254,40							
Report en Fonctionnement :	R002	89 356,14							

Etat du personnel au 31/12/2022

Filière Technique	Temps Complet	Temps Non Complet
2	1	1 (12.5/35ème)
Filière Administrative	Temps Complet	Temps Non Complet
1	0	1 (17.5/35ème)

Taux d'Imposition 2022

<i>Taxe d'habitation : (de 2019 figée jusque 2022)</i>	<i>Taxe foncière sur le bâti</i>	<i>Taxe foncière sur le non bâti</i>
10.88 %	40.32%	32,05%

Indicateurs financiers :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	449,47	0,00
2	Produit des impositions directes/population	264,04	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	653,33	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	293,57	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	45,78	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,19 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	72,23 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44,93 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Rappel :

**Les documents budgétaires sont consultables en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public :
le mercredi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 13h30 à 17h30.**

Merci de prendre rendez-vous.